

RÈGLEMENT DE L'INTERNAT

Le **Règlement intérieur** du C.F.A., approuvé par le Conseil de Perfectionnement de l'Établissement, est applicable à l'internat.

L'internat du C.F.A. est annexé à l'Établissement.

Les jeunes sont logés par chambre de quatre ou de cinq et disposent chacun d'une armoire pour laquelle ils devront se munir d'un cadenas. L'accueil à l'internat se fait du lundi au vendredi matin (pas de repas le vendredi à midi).

Ils doivent apporter 1 drap house pour literie de 90cm, une alèse, une housse de couette (140x200 ou 200x200), un protège-matelas, une housse de polochon et leur nécessaire de toilette.

Les couettes sont fournies. Les internes sont **responsables** du matériel dont ils disposent. Chaque interne doit se munir d'une **paire de pantoufles** : il est **interdit** d'entrer dans le dortoir avec les **chaussures de ville**.

L'accès aux dortoirs est strictement interdit dans la journée.

Les téléphones portables doivent être arrêtés entre 22 h et 8 h. Ils seront confisqués par les surveillants et remis à Monsieur le Directeur en cas de non respect de ces consignes.

A partir de 17 h 15 (fin des cours), les internes ont accès à la salle de détente et au foyer où des revues et jeux divers sont à leur disposition, ainsi que la télévision. Ils bénéficient également, une fois par semaine, d'une soirée vidéo.

Une salle de cours est mise à la disposition des apprentis qui souhaitent étudier le soir.

A partir de 22 h les internes ne doivent plus circuler dans les couloirs.

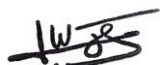
Le plus grand calme est recommandé à chacun.

Toute attitude incorrecte ne sera tolérée et pourra aboutir à une exclusion définitive de l'internat.

Les dortoirs doivent présenter un aspect correct : lits convenablement faits, effets personnels rangés dans les armoires.

Le respect de ces différentes dispositions facilitera la vie en collectivité et contribuera à la qualité de l'hébergement.

Le Directeur,



William WAZNER